

Info Dom N°87

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2022

> RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PRESTATIONS INTEGREES SPL-XDEMAT

En 2017 la commune a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-XDEMAT créée en février 2012 afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à sa disposition.

La convention arrivant à expiration, il convient pour continuer à bénéficier des outils de dématérialisation proposés par la société, de la renouveler en signant une nouvelle convention.

Les tarifs de base de SPL-XDEMAT n'ont pas changé depuis sa création et de nouveaux outils sont chaque année, développés pour répondre aux besoins de ses collectivités actionnaires.

> <u>DELIBERATION GARDIENNAGE DE LA FORET AVEC L'ONF</u>

La gérance de la forêt domaniale est confiée à l'ONF par convention. Celle-ci arrivant à échéance, il convient de la renouveler. Le projet de gardiennage comprend :

- La présentation des motivations de la proposition de prorogation,
- L'analyse du contexte forestier,
- Un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur cinq ans.

> ETUDE DES DEVIS POUR LA REFECTION DE LA FAÇADE DE L'ANCIENNE ECOLE ET DU LOGEMENT COMMUNAL

Le conseil municipal décide de mettre à l'étude, en partenariat avec l'ALEC (Agence Locale Energie Climat), l'isolation complète du bâtiment. Les deux devis actuels correspondent simplement à la rénovation de l'enduit de façade. De nouveaux devis seront établis en tenant compte de l'isolation et le conseil municipal étudiera la possibilité de déposer une demande de subvention d'Etat au titre de la DSIL (**D**otation de **S**outien à l'Investissement Local) en janvier prochain.

Parallèlement la commune demandera le prêt d'une caméra thermique à l'ALEC pour que les habitants volontaires puissent détecter les fuites énergétiques de leur maison.

> <u>DESIGNATION</u> <u>D'UN</u> <u>DELEGUE</u> <u>SUPPLEANT</u> <u>SUPPLEMENTAIRE</u> <u>AU</u> <u>SIS</u> <u>PRIMAIRE ET AU SYNDICAT OMNISPORT</u>

Afin que la commune soit représentée assidûment aux différents conseils intercommunaux, la désignation d'un délégué suppléant supplémentaire pour chaque syndicat est nécessaire.

- Dominique MATHEY est désigné en suppléant supplémentaire au SIS Grand Couronné.
- Guy FURDIN est désigné en délégué suppléant supplémentaire pour représenter la commune au Syndicat Omnisport du Grand Couronné.

> PARCELLE AA138 IMPASSE PIERRE LOTI AU PIROUE

La Direction Départementale des Finances Publiques de Meurthe-et-Moselle a émis un avis du service des domaines sur la valeur vénale de la parcelle AA 138 dont est propriétaire le Conseil Départemental 54 : soit la mise en vente en l'état pour 4 400 € ou 150 000 € si la butte était dégagée.

Deux parcelles sont concernées : la plus petite contiguë au rond-point sera rétrocédée à la commune et la seconde de 1 842 m2 pourrait faire l'objet d'un droit de préemption de la commune sauf accord entre CD 54, commune et riverains. La commune aimerait laisser le secteur naturel en l'état. Les riverains seront associés à la réflexion.

> DEMANDE AIDE SOCIALE CCAS

Une habitante de la commune est en difficulté financière et son budget chauffage est très restreint. Après consultation du Comité Consultatif relatif à l'aide sociale, le conseil municipal accepte de lui verser une aide à hauteur du chèque énergie prévu par l'Etat de 100 €.

> JOURNAL COMMUNAL

On repart sur le même format que celui de l'an passé. Un article sur les subventions aux particuliers pour les rénovations énergétiques sera ajouté. Les articles sont à déposer avant fin décembre, une relecture est prévue le 3 ou 4 janvier.

> INFORMATIONS DIVERSES:

Porte de la cuisine donnant sur la cour : rénovation ou achat d'une nouvelle porte ? Devis reçu de $2\,000\,$ € environ , mais il existe des solutions moins coûteuses. Le conseil municipal statuera lors du vote du budget primitif 2023.

Groupe d'étude pour la réalisation d'un barreau de liaison cycliste entre la voie verte intercommunale et la zone de la porte verte : Les maires de Dommartin, Laître et Amance ont interpellé le Président de la Com.Com alors qu'un seul scénario semble se dessiner. Or, l'étude réalisée par la Métropole sans que toutes les communes potentiellement concernées y aient été associées propose 4 hypothèses et une ou deux autres avec une liaison plus à l'est le sont également par les communes en question.

Ils demandent de la transparence sur le sujet. Une réunion aura lieu le mardi 20 décembre avec la Com.Com et les communes traversées par la voie verte

<u>Mise en place des barrières au carrefour rue Pasteur/voie verte</u>: faite la semaine dernière par l'équipe d'insertion de la Com.Com pour contraindre les cyclistes à marquer un arrêt, le scellement dans le sol de l'une d'entre elles a déjà été abîmé par un tracteur alors qu'un arrêté d'interdiction de circulation pour les véhicules à moteur-de 2011 reste en vigueur.

Le maire a porté plainte auprès de la Gendarmerie Nationale.

<u>Sécurité routière</u> : Fabrice Wiégert évoque le non-respect des règles de circulation au village. Le maire lui propose de dessiner un schéma de marquage au sol dans le secteur concerné : rues Pasteur et Verne.

<u>Feux de végétaux</u>: le maire rappelle qu'il est interdit, en zone urbanisée, de brûler les végétaux (arrêté préfectoral du 3 juillet 2020). Il n'est pas possible d'aller à l'encontre de cette décision et ce quelle que soit la saison puisqu'il existe un lieu pour déposer les déchets verts.

<u>Défibrillateur</u>: Celui du Piroué, au centre équestre, sera accessible à tous. Un fléchage sera mis en place. Une formation à son utilisation sera proposée à une dizaine de personnes pour les deux parties du village.

<u>Participation citoyenne</u>: 2 personnes sont sorties du dispositif prévu initialement et 3 nouvelles personnes sont inscrites. Une courte formation est demandée auprès de la Gendarmerie Nationale.

<u>Vœux du maire</u>: Vendredi 27 janvier à 18h30.

<u>Pose de claustras au point d'apport volontaire du Piroué:</u> demander au service d'enlèvement la meilleure disposition possible pour que les camions puissent toujours y accéder et bien déterminer la limite commune/intercommunalité.

<u>Feux d'artifice et transport de matériaux combustibles</u> : interdits par arrêté préfectoral du 2 décembre 2022 du 25 décembre (8 h 00) au 26 décembre (8 h 00) et du 31 décembre (8 h 00) au 1^{er} janvier (8 h 00).

Ramassage des O.M: Le ramassage des OM se fera différemment au 1^{er} janvier 2023:

- Au Piroué, le mardi des semaines impaires.
- Au village, le lundi des semaines paires.

Cf: calendriers 2023 en cours de distribution.

INFOS DE DERNIERE MINUTE HORS CONSEIL

- ➤ Il est demandé aux habitants du Piroué qui auraient des problèmes de microcoupures d'électricité de se faire connaître en mairie par tout moyen à leur convenance. Enédis réalisera des travaux pour rééquilibrer la distribution d'électricité au Piroué au premier semestre 2023 sans qu'il y ait obligation de poser un autre transformateur comme prévu initialement.
- Avaloirs des eaux pluviales: pour cause de mauvaises conditions météorologiques, le nettoyage des avaloirs par la société RASJWING est reporté à une date pour l'instant non déterminée. Dans l'attente, merci de ne pas vous garer sur les avaloirs jusqu'à leur nettoyage.

> Informations concernant la rénovation énergétique :

- 1 L'Agence de l'Environnement et de Maîtrise de l'Energie (ADEM) propose une liste très complète de possibilités d'aides et de subventions disponibles pour vos travaux d'isolation et de rénovation énergétique. Ces données sont consultables sur le site Campagnol de notre Commune.
- 2 Courant 2023 l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) pourrait proposer un atelier de formation sur le sujet « la caméra thermique et son utilité dans la démarche du diagnostic énergétique ».

Si vous êtes intéressés par ce projet faites-vous connaître en mairie **avant le 15 mars 2023**. (email : mairie-domamance@wanadoo.fr)

Ramassage des ordures ménagères à Dommartin village

Comme indiqué dans le calendrier prévisionnel de ramassage des ordures ménagères pour l'année 2023 qui vient de vous être distribué, **un changement important concerne la partie "village"** de la commune de Dommartin.

Pour des raisons d'équilibre entre les communes, le ramassage aura lieu désormais, dès janvier 2023, **un lundi sur deux les semaines paires.**

Afin d'éviter un délai de trois semaines entre la dernière tournée 2022 et la première tournée 2023, la communauté de communes met en place un ramassage exceptionnel **le jeudi 29 décembre**.

Pour en bénéficier, il vous faut en informer la commune par tout moyen de communication pour **le jeudi 22 décembre** midi au plus tard. La commune transmettra ensuite, le lundi 26 janvier, les noms et adresses des personnes concernées à la Comcom. Les usagers devront déposer leur bac la veille au soir devant leur domicile (rappel : poignée côté rue) comme d'habitude.

A noter que l'enlèvement sera pris en compte dans le cadre des 12 levées forfaitaires annuelles. Si ce nombre est dépassé, l'enlèvement du bac sera facturé en supplément.